

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 003-6290/19/BM

■ Attribution d'une subvention au profit de l'AMC Boxing pour l'organisation de l'Aix Fight Aréna - Approbation d'une convention MET 19/11610/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive est « de favoriser l'émergence du sport pour tous et du sport nature » par l'accueil et le soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international ».

Concernant les grands événements internationaux qui se déroulent au sein de l'Aréna du Pays d'Aix, un comité de programmation a notamment pour objet de retenir les manifestations sportives contribuant à ce rayonnement tout en nécessitant un soutien financier de la Métropole.

L'association AMC Boxing a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de soutenir l'accueil et l'organisation de sa manifestation « l'Aix Fight Aréna » qui se déroulera le 8 juin 2019 au sein de l'Aréna du Pays d'Aix.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2019

Le comité de programmation de l'Aréna n'ayant pas pu se réunir depuis cette demande de l'AMC Boxing et compte tenu de l'intérêt de cet événement mondial pour le Territoire du Pays d'Aix, il est proposé, à titre exceptionnel, que le Territoire du Pays d'Aix prenne en charge financièrement cette contribution pour cet événement avec la co-participation, sollicitée par l'organisateur, du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la commune d'Aix-en-Provence.

Cet événement mondial de Kickboxing et de Muay Thai proposera un show unique en France.

Pas moins de 9 combats de haut niveau, avec pour la première édition, 7 ceintures de rang mondial à décrocher dans 7 catégories de poids différentes.

Des grands champions comme Tayfun OZCAN, Artur KYSHENKO, Jimmy VIENOT, Samy SANA et bien d'autres viendront s'affronter sur le territoire aixois pour le grand plaisir de tous les spectateurs.

Les champions locaux seront également mis à l'honneur, Cédric CASTAGNA, Tristan BENARD, Wilson VARELA, Djany FIORENTI.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans ces disciplines, assurera une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement du Territoire du Pays d'Aix.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, il est proposé d'octroyer une subvention de 26.000 € à l'AMC Boxing pour l'organisation de l'Aix Fight Aréna dont le budget prévisionnel s'élève à 444.700 € (GU n°2019/00462).

Il convient de rappeler que l'association AMC Boxing a déjà bénéficié en 2019 (Conseil de Territoire du 21 mars 2019) d'une subvention de 6.000 € de la direction des Sports du Territoire du Pays d'Aix dans le cadre du dispositif Prodas pour des actions en pied d'immeuble dont le budget prévisionnel s'élève à 13.600 € (GU n°2019/00460), ce qui porte la totalité des subventions attribuées en 2019 à 32.000 €.

Une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix et le bénéficiaire permettra de verser cette aide financière.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, et d'attribuer cette subvention après la réalisation de la manifestation. Le versement de la subvention se fera en une seule fois sous réserve de production avant le 1^{er} novembre 2019 du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2019

- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine.
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association AMC Boxing pour l'organisation de l'Aix Fight Aréna au sein de l'Aréna du Pays d'Aix.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 26 000 euros à l'association AMC Boxing afin de soutenir l'organisation de l'Aix Fight Aréna.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section fonctionnement - Chapitre 65 / Fonction 30 / Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS